

Pourquoi dit-on « plaque minéralogique » pour les plaques de voitures ?



CC0 Public Domain, via Pixabay

Réponse apportée le 02/12/2010 par PARIS Bpi – Révisée le 27/06/2017

Voici une première explication, trouvée sur Wikipédia, dans un article consacré aux [plaques d'immatriculation](#) :

« En France, elle est également appelée plaque minéralogique, car elle était à l'origine attribuée par le Service des mines (maintenant la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement depuis la loi sur l'administration territoriale de la République de 1992), ou plaque de police, et est liée à un certificat d'immatriculation, ou carte grise. »

Voici également la définition donnée par le **Robert, Dictionnaire historique de la langue française** :

« Minéralogique adj. (1751) qui, outre sa valeur normale « relatif à la minéralogie », s'est spécialisé en France. Il a pris le sens particulier de « qui concerne le service des Mines, chargé de s'occuper des mines, des carrières et de l'enregistrement des véhicules automobiles », d'où les expressions plaque minéralogique et lettres minéralogiques (1949) ».

Cette définition est confirmée par le [Trésor de la langue Française](#) (dictionnaire de la langue française des XIXe et XXe siècles) :

« Qui concerne le service des Mines. Arrondissement minéralogique. Division administrative du service des Mines, chargée notamment de s'occuper des mines, des carrières et des véhicules automobiles.

Numéro, plaque minéralogique. Numéro, plaque d'immatriculation d'un véhicule automobile, autrefois délivré(e) par le service des Mines. »

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque publique d'information